

Appel à candidatures Territoires Numériques

Guide du candidat

Paca - GuideCandidat TN - v01b

Objectifs de l'appel à candidatures Territoires Numériques

L'appel à candidatures Territoires numériques fait partie d'un ensemble d'initiatives engagées par la Région PACA en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), d'infrastructures de télécommunication à haut débit et de développement de la société de l'information à l'échelle régionale.

L'appel à candidatures « territoires numériques » vise à **favoriser le développement numérique des territoires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Il a principalement pour objectifs :

- De susciter et d'accompagner, en termes d'ingénierie et de financement, les projets liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) portés par des territoires ;
- De positionner des « territoires de projets » en ensembles de ressources numériques ;
- D'aider les territoires à structurer et à mettre en œuvre une stratégie en matière de TIC en adéquation avec les politiques de développement territorial à l'échelle locale et régionale.

En sus du cofinancement de projets, le dispositif vise donc particulièrement à accompagner les territoires dans **l'élaboration d'une stratégie TIC coordonnée, articulée avec les politiques de développement territorial**, pouvant déboucher le cas échéant sur la rédaction d'un volet « territoires numériques » au sein d'une charte d'objectifs conjoints Etat-Région-Territoire.

Pour l'accompagnement des projets, le programme Territoires Numériques



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



prévoit **la mise à disposition, tout au long du déroulement de l'appel à candidatures, d'une assistance méthodologique, technique ou financière** (équipe AMO).

Un **Comité Technique du Programme Territoires numériques** réunissant le Conseil Régional, la Préfecture de Région et des experts est formé pour assurer le suivi du programme et la sélection des candidatures.

Contexte de l'appel à candidatures

Le programme régional Territoires numériques et l'appel à candidatures sont soutenus par la Commission Européenne au titre du Fond Européen de Développement Régional (FEDER). Ce programme, copiloté par la Région et l'Etat, s'inscrit dans l'Axe 3 du DOCUP « Garantir la cohésion sociale et territoriale », mesure 3.8 « Développement de la société de l'information : usages et services pour le développement des territoires ».

Simultanément, la Région lance **deux autres initiatives de soutien aux projets TIC locaux**, inscrits dans le programme Territoires numériques :

- **Un appel à candidatures « Boucles locales alternatives » (BLA)** visant à accompagner les projets de déploiement de réseaux de télécommunication « alternatifs » sur un territoire (solutions techniques alternatives au modèle DSL sur la boucle locale de France Télécom, y compris dégroupage) ;
- **Un fond de soutien « Initiatives innovantes » portées par les ERIC** (programme régional Espaces Régionaux Internet Citoyen recouvrant plus de 120 sites déjà opérationnels mi 2004).

A noter que l'appel à candidatures Boucles locales alternatives s'adresse en partie aux mêmes territoires que l'appel à candidatures Territoires numériques et que les projets associant des services TIC et des infrastructures de télécommunications pourront être retenus dans ces deux dispositifs.

Il est notamment demandé dans ce cadre aux territoires candidats d'indiquer s'il soumissionnent simultanément à l'appel à projet BLA et si leurs projets de territoires numériques s'appuient en tout ou partie sur le réseau des ERIC.



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



Territoires éligibles

Les territoires éligibles sont des **structures de coopération territoriale situées en totalité ou partiellement en zone objectif 2, ou en zone transitoire** :

- **Un Pays ou une Agglomération** ;
- **Un inter territoire**, regroupant plusieurs territoires de type pays, Parc Naturel Régional ou agglomérations.

Les candidatures peuvent s'appuyer sur des **partenaires locaux porteurs eux-mêmes de projets TIC** ou pilotes d'applications TIC (services ou réseaux) déjà opérationnelles qu'il s'agira **d'intégrer dans une démarche globale à l'échelle du territoire de projet** ; ces partenaires locaux pourront être :

- des communautés de communes ou communautés d'agglomération ;
- des communes ;
- des Parcs Naturels Régionaux ;
- des communautés d'usages sur un inter territoire.

Le projet devra cependant obligatoirement être présenté par un Pays, une Communauté d'Agglomération, un groupement de Pays ou un Groupement d'Agglomérations.

En milieu rural, on accordera une priorité particulière aux projets reposant sur un couplage pays ou parc / communautés de communes, l'investissement des EPCI à fiscalité propre dans le montage des projets apparaissant comme un gage futur de pérennisation des expériences réussies.

On distinguera donc le porteur du projet de territoire numérique, et ses structures associées qui pourront être des collectivités locales ou des communautés d'usages, maîtres d'ouvrages, à leur échelle territoriale, de projets TIC sectoriels.

Par ailleurs, dans le cas de groupement de territoires de projets (inter



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



territoires), une structure « chef de file », mandataire du groupement, devra être désignée.



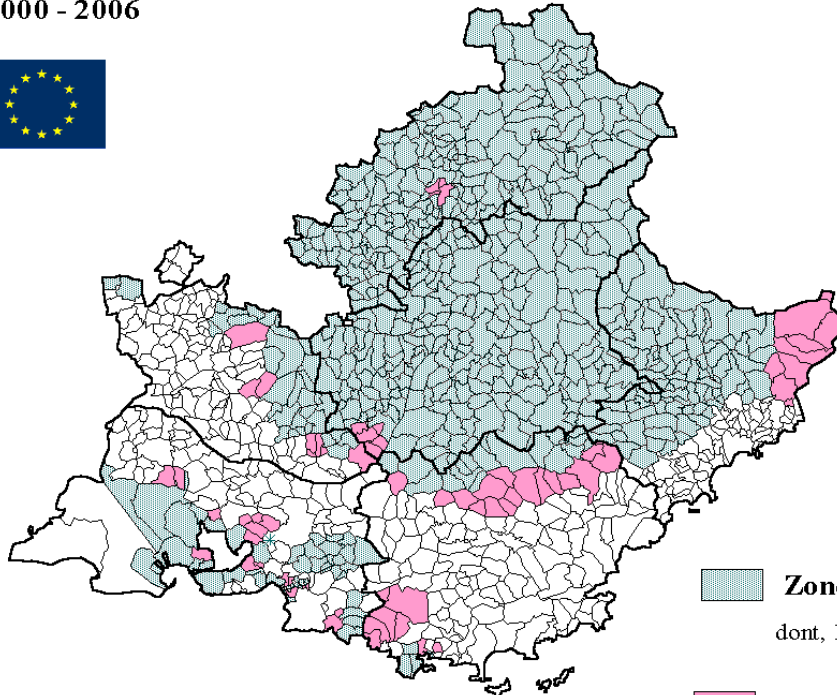
Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat





Zonage FEDER Objectif 2 en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (2000-2006)

ZONAGE OBJECTIF 2
2000 - 2006

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR



Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

-  **Zones éligibles**
dont, Plateau de l'Arbois*
-  **Soutien transitoire**

Une carte détaillé du zonage objectif 2 est disponible sur le site de la Préfecture de Région à l'adresse : www.paca.pref.gouv.fr/pages/cadre-unioneuropeenne.htm



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat

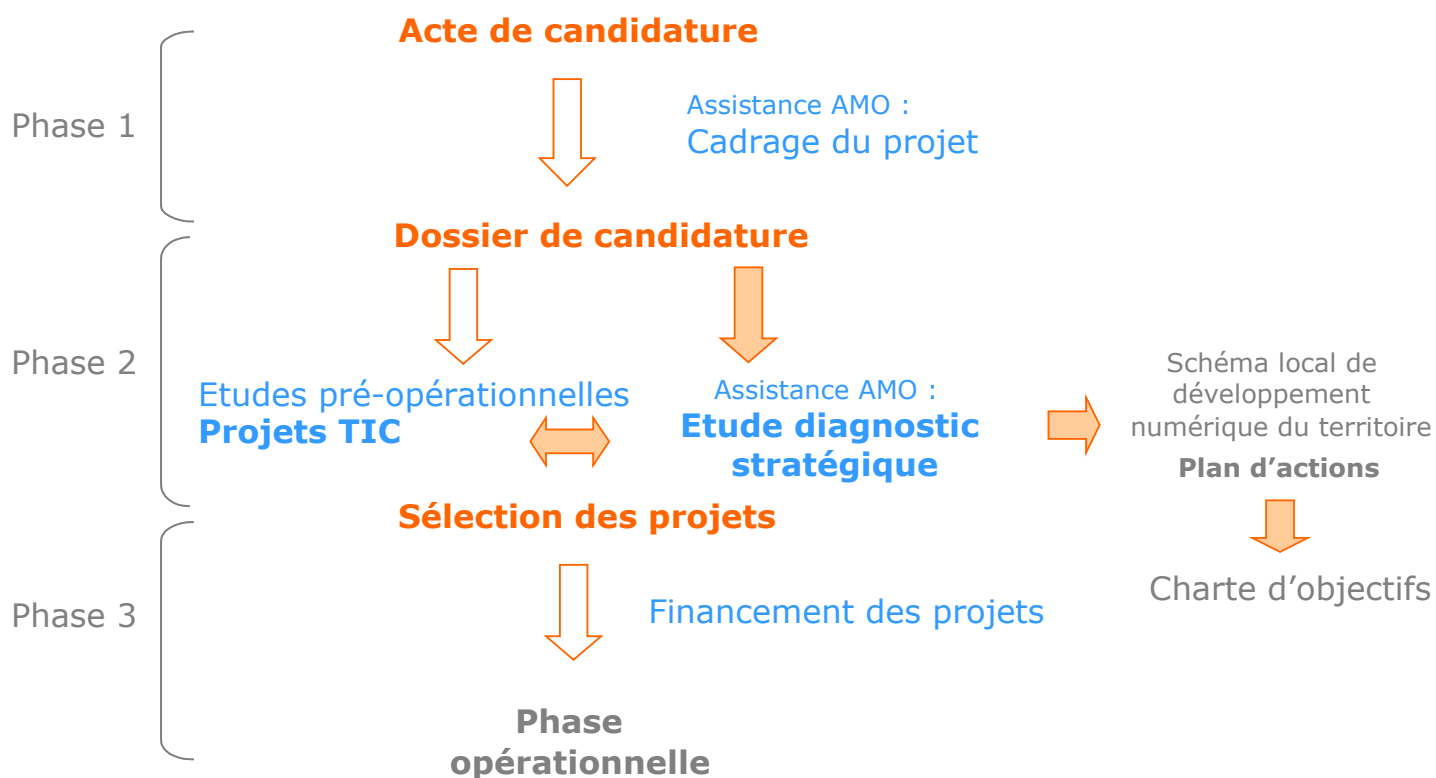


Schéma d'organisation de l'appel à candidatures



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat





L'appel à candidatures territoriales numériques est articulé en trois phases :

- **Phase 1 :** Réalisation du dossier de candidature en liaison avec le Comité technique du Programme Territoires numériques
- **Phase 2 :** Etude de diagnostic stratégique sur le territoire concerné et le cas échéant, simultanément, études de faisabilité des projets TIC portés par le territoire et ses partenaires locaux ;
- **Phase 3 :** Financement et montage des projets TIC contribuant au développement du territoire numérique

Les phases 2 et 3 peuvent être concomitantes.

Phase 1 : Dossier de candidature

La phase de candidature est elle-même séquencée en deux étapes :

- l'envoi d'un **acte de candidature** (document ci-joint) par le territoire porteur du projet de territoire numérique ou désireux de se positionner par rapport aux enjeux des TIC et du développement territorial ;
- l'élaboration d'un **dossier de candidature détaillé**, en liaison avec le Comité technique du Programme régional Territoires numériques et une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le cadre de ce dossier de candidature sera fourni par le Comité technique aux territoires présélectionnés.

Acte de candidature

La structure de coopération territoriale remplit un Acte de candidature présentant **le ou les projets TIC portés par son territoire et les objectifs en terme de développement local**, et si possible de manière plus précise, présentant les porteurs du ou des projets, et sur quels domaines ou thématiques porte sa demande d'accompagnement et de financement.

Après réception de l'Acte de candidature, le Comité technique régional peut missionner l'équipe AMO pour assister à ce stade le porteur de projet dans la rédaction de son dossier de candidature, en vérifiant que les conditions de mise en œuvre du diagnostic stratégique pour la phase 2, ou du projet pour la phase 3, sont réunies au niveau du territoire. L'équipe AMO peut orienter les projets vers une étude de faisabilité, technique ou économique, ou vers une étude de diagnostic stratégique à l'échelle du territoire concerné.

Il sera expressément demandé, à ce stade de l'appel à candidatures, de bien identifier les réseaux d'acteurs et partenaires nécessaires à la mise en œuvre du projet et les modes de pilotage opérationnel (chef de projet, instances de concertation...).



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



Dossier de candidature

Une fois constitué, le dossier de candidature qui décrit le ou les projets TIC et les objectifs en terme de développement territorial, est présenté devant le Comité Technique composé des représentants de la Région, de l'Etat, ainsi que d'experts techniques.

Dans le cas où plusieurs projets voisins seraient présentés, ou dans le cas où plusieurs projets sur le même territoire offrirait des complémentarités en termes de services ou d'infrastructures, le Comité technique pourra proposer une mutualisation des projets.

Après sélection de la candidature par le Comité technique, le projet de territoire numérique fera l'objet,

Dans tous les cas :

- d'une étude de diagnostic stratégique avec l'assistance de l'équipe AMO, débouchant le cas échéant sur un Schéma local de développement numérique du territoire et sur un plan d'action.

Et selon les cas :

- d'études pré-opérationnelles des projets TIC avec l'assistance de l'équipe AMO ;
- de cofinancements et d'une assistance à la mise en œuvre des projets TIC s'ils sont déjà très avancés ou s'ils ne nécessitent pas d'études complémentaires.

Modalités de soutien du programme territoires numériques

Phase 2 : Etudes de diagnostic stratégique et d'élaboration d'un « schéma directeur territoire numérique »

Le soutien du Conseil Régional aux territoires porte sur la réalisation d'une étude stratégique relative au développement des technologies de l'information et de la communication sur leur territoire.



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



Elle permet de définir un plan d'actions pour le territoire et débouche si possible sur la rédaction d'un volet « territoire numérique » au sein d'une charte d'objectifs conjoints Etat-Région-Territoire.

Lorsque la candidature est retenue, une assistance spécialisée dans le domaine des TIC et du développement territorial (équipe AMO), est désignée par le Comité technique du Programme Territoires numériques pour accompagner le territoire au cours de cette phase d'étude.

Le budget global consacré aux phases d'études stratégiques permet une assistance de l'ordre de 10 à 30 jours par projet de territoire numérique.



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



Phase 3 : Financement des études pré-opérationnelles et des projets TIC

A l'issue de la phase 2 ou simultanément à la réalisation de l'étude de diagnostic stratégique et à élaboration d'un schéma directeur territoire numérique, le territoire peut solliciter un soutien financier pour les études pré-opérationnelles de projets TIC, portés le cas échéant par des partenaires locaux (intercommunalités, communes, communautés d'usages...).

Les études pré-opérationnelles visent à vérifier les conditions techniques, méthodologiques et financières de mise en œuvre d'**un projet TIC qui participe au développement du territoire numérique.**

A noter que ce financement peut également être octroyé aux candidats en mesure de présenter les conclusions issues d'études stratégiques effectuées dans un autre cadre que le programme Territoires Numérique. Dans ce cas, le Comité Technique examine la demande de financement et peut le cas échéant décider de la nécessité d'approfondir la faisabilité du projet.

Le budget global consacré aux études pré-opérationnelles et au financement des projets TIC permet un financement maximum de l'ordre de 100 000 Euros par projet de territoire numérique.

Dans le cas d'un territoire situé intégralement en zone objectif 2, la contribution communautaire pourra représenter 50% du budget global du projet et la contribution régionale 30%. 20% reste à la charge du candidat.

Thématiques privilégiées par le programme

Il est souhaité que les projets de territoires numériques portés par les territoires **s'inscrivent prioritairement autour d'un ou de plusieurs des sept thèmes privilégiés**, recoupant les initiatives structurantes en matière de TIC à l'échelle de la région PACA portées par la Région et les services de l'Etat :

- **Les TIC et le développement économique ;**
- **Les TIC et le développement touristique ;**
- **L'accès aux TIC, la FOAD et l'accès au savoir ;**
- **L'administration électronique et l'information géographique ;**



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



- **La télémédecine ;**
- **Le multimédia, la culture et la numérisation du patrimoine ;**
- **Les TIC, la citoyenneté et les démarches participatives.**

Des exemples de projets thématiques seront décrits dans le dossier de candidature qui sera remis aux candidats.

Seront privilégiés **les projets de territoires numériques transversaux**, associant dans l'idéal : **réseaux** (établissement de boucles locales de télécommunication et accès Internet haut débit ; cf. l'appel à projets BLA), **services** (projets TIC structurants de type portail, intranet ou extranet de territoire, outils de travail collaboratif, base d'information mutualisée...) et **usages** autour de contenus thématiques.

Parallèlement à l'élaboration des projets de territoires numériques, la Région PACA travaille à **la structuration de l'offre régionale d'une offre de services, sur ces différentes thématiques, pouvant être déclinés à l'échelle locale**. Des ateliers d'information et de sensibilisation prévus dans le déroulement du Programme Territoires numériques ainsi que des **guides méthodologiques thématiques** faciliteront l'émergence et l'élaboration de ces projets.

Critères de sélection des candidatures

Phase 1 : recevabilité des candidatures

Le comité technique du programme Territoires Numériques vérifie l'éligibilité du dossier (**Acte de candidature**) au regard de éléments suivants :

- la candidature doit être présentée par **un territoire de projet, pays, agglomération, ou inter territoire** (groupement de pays ou d'agglomérations) **situé en totalité ou en partie en zone objectif 2** ;
- le candidat doit être en mesure de mobiliser au moins une personne ressource capable de piloter l'étude ou les projets portés par le territoire ;
- il est en capacité de mobiliser les acteurs du territoire susceptibles de participer au diagnostic, à l'étude de faisabilité ou à la mise en place



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



opérationnelle du projet ;

- il s'inscrit dans une démarche participative en s'appuyant notamment sur les conseils de développement ;
- il s'engage à participer aux retours d'expérience (ateliers organisés par la Région dans le cadre du programme Territoires numériques) et à favoriser la libre disposition des résultats du projet ou de l'étude.

Phase 2 : sélection des candidatures

Le comité technique du programme instruit les **dossiers de candidatures** au regard des critères de sélection suivants :

- Conditions de transférabilité et de reproductibilité dans d'autres territoires et efforts prévus pour le partage et la diffusion des résultats ;
- Compétences de l'équipe projet en terme de management, d'animation technique et de capacité d'association des partenaires sur le territoire ;
- Caractère structurant du recours aux technologies de l'information et de la communication ;
- Pragmatisme de la démarche ;
- Adéquation avec les 7 thématiques privilégiées.

Phase 3 : sélection des projets TIC

Le comité technique du programme instruit les **dossiers des projets TIC** au regard des critères de sélection suivants :

- Articulation avec les politiques de développement local et inscription des projets dans un plan stratégique de territoire numérique ;
- Plus-value du projet en terme de développement territorial ;
- Pérennité du projet ;



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



- Capacité du projet à associer les acteurs locaux, de manière claire et significative, à toutes les étapes du projet ; une attention particulière sera apportée aux projets qui associent d'autres acteurs privés, publics ou associatifs dans un regroupement durable où les rôles sont clairement définis ;
- Implication des ERIC présents sur le territoire et leur implication dans le projet de territoire numérique ;
- Cohérence entre un éventuel projet haut débit sur le territoire et le projet de territoire numérique.



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



Modalités pratiques

Cet appel à candidatures dure 1 an à partir de juillet 2004 ; la date de clôture est fixée au 31 juillet 2005. Les candidatures sont examinées tous les 3 mois environ par le Comité Technique.

Les territoires de projets sont invités à transmettre leur lettre d'intention au plus tôt, et si possible avant le **17 septembre 2004** pour bénéficier d'un accompagnement au montage de leur dossier.

Une première phase de sélection de projets aura lieu avant la fin de l'année 2004. Pour être sélectionnés dans cette phase, les dossiers de candidature devront être déposés avant le **13 Octobre 2004 à 18 heures**.

Une deuxième phase d'attribution des projets aura lieu au premier trimestre 2005.

Toute demande d'intervention doit être déposée par le biais d'un dossier de candidature unique. Le dossier de candidature doit être complété dactylographié avec rigueur et précision afin de garantir sa recevabilité.

L'Acte de candidature est à renvoyer :

- d'une part, **sous forme courrier papier en 3 exemplaires** à :
- Mission TIC - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DDER - Hôtel de Région, 27, Place Jules Guesde 13481 MARSEILLE cédex 20
- et, d'autre part, **par courriel**, à la Mission TIC : missiontic@hdr.cr-paca.fr

Contact et demande de renseignements

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction du Développement de l'Economie Régionale (DDER)

Mission TIC - Chef de projet : Elisabeth CHABOT

Mel : missiontic@hdr.cr-paca.fr - site Internet : www.cr-paca.fr



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat



Dans le cadre du programme Territoires Numériques, le Conseil Régional proposera des ateliers de sensibilisation et des guides pratiques destinés aux acteurs des territoires. Ils apporteront les notions essentielles, les outils et méthodes permettant la conduite de projets utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Des informations sur ces guides ainsi que les dates et lieux des ateliers seront prochainement disponibles à partir du site : www.cr-paca.fr



Appel à candidatures Territoires Numériques
Guide du candidat

